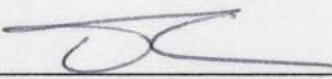


RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale exprime son désaccord quant à la position du gouvernement canadien dans le dossier des changements climatiques; qu'elle réitère son appui au Protocole de Kyoto et à sa mise en œuvre; et qu'elle affirme que le processus de négociation post-Kyoto doit se faire sous l'égide de l'ONU, doit comprendre des cibles contraignantes de réduction ou de limitation d'émissions de GES et doit mobiliser l'ensemble des pays dans la lutte contre les changements climatiques.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 28 NOVEMBRE 2007.

Québec, ce vingt-neuvième jour de novembre 2007



FRANÇOIS CÔTÉ
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

